

	 <b>CRÉATION-REPRISE</b> création-reprise d'entreprise de moins de 3 ans	 <b>PTZ</b> création-reprise de très petite entreprise	 <b>INNOVATION</b> création-reprise-développement d'entreprise innovante de moins de 7 ans	 <b>REMARQUABLE</b> création-reprise-développement d'entreprise responsable créatrice d'emplois	 <b>AGRICOLE</b> création-reprise d'entreprise de moins de 1 an	 <b>CROISSANCE</b> développement d'entreprise de plus de 3 ans
nature	<b>prêt personnel sans intérêt</b> , couplé obligatoirement à un prêt bancaire professionnel ou crédit-bail professionnel					
montant	<b>20 000 € maximum</b> par projet	<b>8 000 € maximum</b> par personne	<b>51 000 € maximum</b> par projet, selon coefficient accordé	de 5 000 € à <b>25 000 € maximum</b> par projet	de 5 000 € à <b>25 000 € maximum</b> par projet	<b>20 000 € maximum</b> par projet
durée	<b>60 mois maximum</b>	<b>60 mois maximum</b>	<b>84 mois maximum</b>	<b>60 mois maximum</b>	<b>72 mois maximum</b>	<b>59 mois maximum</b>
différé	6 mois maximum	sans	18 mois maximum, inclus dans la durée	6 mois maximum, inclus dans la durée	18 mois maximum	6 mois maximum
garantie	sans	sans (les garanties ou cautions personnelles exigées par la banque ne doivent pas excéder 50 % du montant du prêt bancaire y compris ses frais et accessoires)	garantie Bpifrance assurance Décès, Perte Totale et Irréversible de l'Autonomie	sans	sans	garantie Bpifrance
cible	Tout porteur d'un <b>projet de création-reprise</b> d'entreprise Tout entrepreneur dont l'entreprise est immatriculée depuis <b>moins de trois 3 ans</b> révolus Tout associé personne physique détenant au minimum 35% du capital social de l'entreprise	Tout porteur d'un <b>projet individuel de création</b> d'entreprise dont le plan de financement n'excède pas 75 000 €, toutes ressources mobilisées confondues (apports personnels, prêts bancaires, autres dispositifs de financements aidés...) Tout porteur de <b>projet de reprise d'entreprise</b> , sans condition de plafonnement de plan de financement Tout porteur de <b>projet collectif</b> comportant 2 à 10 porteurs de projet	Tout porteur d'un <b>projet de création-reprise-développement d'entreprise innovante</b> Tout entrepreneur dont l'entreprise est immatriculée (à date d'immatriculation) depuis : ▪ <b>moins de deux (2) ans</b> révolus en cas de couplage avec un PH création-reprise ▪ <b>moins de sept (7) ans</b> révolus en cas de couplage avec un PH croissance Tout associé personne physique détenant au minimum 35% du capital social	Tout porteur d'un projet de <b>création-reprise</b> d'entreprise ou tout entrepreneur ayant un projet de <b>développement</b> d'entreprise Tout associé personne physique détenant au minimum 35% du capital social de l'entreprise dont le projet doit avoir un effet sur l'emploi et répondant aux caractéristiques de l'entreprise remarquable	Tout entrepreneur avec un <b>projet entrepreneurial agricole</b> dont l'investissement est inférieur à 150 000 euros, avec un besoin d'un prêt bancaire, dont l'entreprise n'est <b>pas encore créée ou reprise (ou de moins d'un an)</b> et implanté en Auvergne-Rhône-Alpes	Tout <b>entrepreneur</b> Tout associé personne physique détenant au minimum 35% du capital social de l'entreprise : en activité <b>depuis plus de trois (3) ans, en croissance</b> , dont les fonds propres sont positifs et qui, pour accroître son activité de façon significative, doit faire face à des besoins de financement corollaires
secteur d'activité	<b>Toutes</b> les activités licites à l'exception des activités définies à l'article 35 du Code Général des Impôts (jeux, armes, etc...)					
forme juridique	<b>Toutes</b> les formes juridiques, y compris les auto-entrepreneurs et les holdings de rachat à l'exception des associations, sociétés civiles autres que professionnelles, groupements d'intérêt économique (GIE) et groupements d'employeurs					
modalités attribution	Comité d'Agrément Local (CAL) Initiative Nord Isère	CAL Initiative Nord Isère	Comité Infrarégional de Financement de l'Innovation, puis CAL Initiative Nord Isère	Comité Initiative Remarquable, puis CAL Initiative Nord Isère	Comité Départemental Agricole	CAL Initiative Nord Isère
spécificité	-	-	obligatoirement couplé à un prêt d'honneur création-reprise ou croissance	-	cible prioritaire : non bénéficiaires de la dotation jeunes agriculteurs	-